



L'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD- SMQ) était présente aux audiences publiques concernant le décès de M. Jacques Côté, survenu le 6 avril 2022, à la suite d'une agression par une personne connue pour des problèmes de santé mentale.

Québec, le 26 octobre 2024 – L'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) a présenté et déposé un mémoire aux audiences publiques concernant le décès de M. Jacques Côté, survenu le 6 avril 2022, à la suite d'une agression par une personne connue pour des problèmes de santé mentale. L'enquête publique est présidée par la coroner M^e Géhane Kamel. Elle est accompagnée du coroner et médecin Marc Jalbert qui agira à titre d'assesseur. M^e Pierre-Olivier Bilodeau, procureur aux enquêtes publiques, a été désigné pour assister M^e Kamel.

L'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) souligne l'urgence d'une évaluation et d'une amélioration de l'intervention intersectionnelle en matière de santé mentale, surtout dans le contexte tragique des événements récents. Les situations examinées mettent en lumière des lacunes dans la mise en œuvre des lois existantes qui sont censées assurer la protection de la population tout autant que les droits des personnes en détresse. Les recommandations formulées visent à promouvoir un changement significatif : garantir une formation continue adéquate pour les intervenants, intégrer les observations des proches dans l'appréciation de la dangerosité sans les instrumentaliser, assurer l'accessibilité des services d'intervention de crise 24/7, sensibiliser le public afin de réduire la stigmatisation et encourager une collaboration efficace entre les divers acteurs du milieu. En adoptant une approche centrée sur la personne et en tenant compte des besoins uniques des individus en crise ainsi que de ceux de leur entourage, nous pouvons non seulement prévenir des tragédies futures, mais également œuvrer pour un environnement où la dignité et les droits des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale sont pleinement respectés et protégés. Seule une action concertée et engagée pourra insuffler un changement durable et positif dans le soutien accordé aux personnes en détresse au Québec.

« Aux termes de la « trilogie » des audiences publiques auxquelles l'AGIDD-SMQ a participé dans les derniers 18 mois, nous en venons toujours à la même conclusion : les tragédies survenues autour de ces affaires révèlent essentiellement des défis structurels et administratifs dans la mise en œuvre des lois existantes concernant les droits en santé mentale. » concluent François Winter, porte-parole de l'AGIDD-SMQ et Julie Rivard, présidente de l'AGIDD-SMQ.

-30-

Pour une entrevue :
François Winter, Porte-parole de l'AGIDD-SMQ (581) 984-9311

Toutes personnes intéressées à consulter notre mémoire peut en faire la demande auprès de :
Nancy Melanson, Responsable du volet sociopolitique de l'AGIDD-SMQ à sociopolitique@agidd.org